Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité régionale de comté des Maskoutains

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS CONVOQUÉE À 18 H 30, LE MARDI 28 MARS 2023, À LA SALLE DU CONSEIL, SITUÉE AU 795, AVENUE DU PALAIS, À SAINT-HYACINTHE.

Sont André Beauregard, Ville de Saint-Hyacinthe

présents : Simon Giard, préfet et maire de la Municipalité de Saint-Simon

Alain Jobin, Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

Daniel Paquette, préfet suppléant, Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Mario St-Pierre, Ville de Saint-Pie

Richard Veilleux, Municipalité de Saint-Hugues

Est également

présent : André Charron, directeur général

1. ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CA 23-03-27 CONSIDÉRANT l'ordre du jour qui accompagnait la convocation;

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver l'ordre du jour, tel que soumis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. <u>SÉANCE ORDINAIRE DU 28 FÉVRIER 2023 - PROCÈS-VERBAL - APPROBATION</u>

CA 23-03-28

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 28 février 2023 et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes habilitées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le comité administratif tient une période de questions, tel que prévu à l'ordre du jour.

Aucune question n'est adressée au comité.

ADMINISTRATION ET FINANCES

4. <u>PARTIE 1 (ADMINISTRATION GÉNÉRALE) - COMPTES PAYÉS - BORDEREAU 01-03 - DÉPÔT</u>

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 01-03 (Administration générale), Partie 1, au montant de 963 652,15 \$, de 1 493,59 \$ (Fonds FLI/FLS) et 01-03 (Développement économique), Partie 1 au montant de 25 948,72 \$, au 24 mars 2023, tel que soumis.

5. PARTIE 2 (ÉVALUATION, PACTE RURAL, PROG. RÉNOVATION) - COMPTES PAYÉS - BORDEREAU 02-03 - DÉPÔT

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 02-03 (Administration, évaluation, développement rural, urbanisme) révisé, Partie 2, au 24 mars 2023, au montant de 82 101,04 \$, tel que soumis.

6. PARTIE 3 (POSTE DE POLICE) - COMPTES PAYÉS - BORDEREAU 03-03 - DÉPÔT

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 03-03 (Poste de police (secteur Sainte-Rosalie)), Partie 3, au 24 mars 2023, au montant de 4 941,35 \$, tel que soumis.

7. PARTIE 4 (TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF) - COMPTES PAYÉS - BORDEREAU 04-03 - DÉPÔT

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 04-04 (Transport adapté et transport collectif régional), Partie 4, au 24 mars 2023, au montant de 320 273,72 \$, tel que soumis.

8. PARTIE 8 (INGÉNIERIE) - COMPTES PAYÉS - BORDEREAU 08-03 - DÉPÔT

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 08-03 (Service d'ingénierie et d'expertise technique), Partie 8, au 24 mars 2023, au montant de 20 242,42 \$, tel que soumis.

9. PARTIE 9 (PRÉVENTION INCENDIE) - COMPTES PAYÉS - BORDEREAU 09-03 - DÉPÔT

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 09-03 (Prévention incendie), Partie 9, au 24 mars 2023, au montant de 5 043,06 \$, tel que soumis.

10. PARTIE 12 (BANDES RIVERAINES) - COMPTES PAYÉS - BORDEREAU 12-03 - DÉPÔT

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 12-03 (Service d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines), Partie 12, au 24 mars 2023, au montant de 4 862,05 \$, tel que soumis.

11. PARTIE 15 (TRANSPORT EN COMMUN) - COMPTES PAYÉS - BORDEREAU 15-03- DÉPÔT

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 15-03 (Transport en commun urbain), Partie 15, au 24 mars 2023, au montant de 1 494,20 \$, tel que soumis.

ADMINISTRATION

12. COLLOQUE AGRCQ 2023 - INSCRIPTION - AUTORISATION

CA 23-03-29

CONSIDÉRANT que l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) tiendra son colloque les 12, 13 et 14 avril 2023, à Orford;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER l'inscription de monsieur Edwin González, chargé de projet aux cours d'eau, au colloque de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec qui se tiendra les 12, 13 et 14 avril 2023, à Orford, au coût d'inscription de 517,39 \$, taxes incluses, et d'autoriser le remboursement de deux nuitées, soit 387,62 \$, taxes incluses, ainsi que les autres dépenses autorisées par la *Politique de remboursement de dépenses de la MRC des Maskoutains* adoptée le 26 mars 2003, et ce, sur présentation des pièces justificatives appropriées;

Les montants ci-devant mentionnés ainsi que les dépenses liées aux déplacements devront être payés à même la disponibilité des crédits budgétaires et autres sources déjà autorisées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

CA 23-03-30	EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de lever la rencontre à 18 h 40.	
	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
	Simon Giard, préfet	André Charron, directeur général